

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2016
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents : *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, MARTY, PHILIPPON, RIGAULT*
Mrs BORDE, FARNIER D, LE MENER, PARIS, POUSSE

Absents : *Mme FORTIN, qui a donné pouvoir à Mr PARIS*
Mr FIRMAIN, qui a donné pouvoir à Mr BORDE
Mr RHENY qui a donné pouvoir à Mr LE MENER
Mme ROGER qui a donné pouvoir à Mme ANSERMINO
Mr TONDEREAU qui a donné pouvoir à Mme FARNIER

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal 18 Janvier 2016 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr BORDE demande à rajouter le sujet suivant « Avis sur le projet du SCOT du Blaisois », les membres du conseil approuvent l'ajout de ce sujet.

- **2016/006 – demande amendes de police**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune peut demander une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation de voirie. Ainsi, deux dossiers peuvent prétendre être éligible à ce type de subvention, à savoir la suppression des jardinières rue de Blois et rue de Vendôme et la mise en accessibilité de la voirie aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le montant de ces travaux se décompose comme suit :

- Suppression des jardinières rue de Blois et rue de Vendôme pour 2750 €
- Mise en accessibilité de la voirie pour les Personnes à Mobilité Réduite pour 17 840 €

Mr BORDE dit que cette subvention est issue des contraventions perçues. Il informe que la commune en a déjà profité pour les travaux de reprise de voirie dans le bourg lors de l'opération cœur de village. Mr BORDE indique que l'on peut logiquement s'attendre à une réponse favorable. Mr PARIS dit qu'il croyait que les travaux de suppression des jardinières seraient fait par les services technique de la commune, Mr BORDE lui répond qu'ils seront fait en régie mais qu'il fallait un devis afin d'avoir un ordre d'idée du montant de ces travaux. Mr PARIS demande comment on fera si une facture nous est demandée, Mr BORDE lui répond que l'on fera un certificat administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser à procéder aux démarches pour obtenir une subvention au titre des amendes de police pour ces dossiers.

- **2016/007- demande de subvention Pays des Châteaux pour la manifestation Chantelune**

Mr LE MENER prend la parole et explique qu'il y aura un spectacle de chorales le Samedi 15 Octobre prochain à la salle Pierre Cellai. Cette manifestation peut être subventionnée par le Pays des Châteaux au titre des manifestations touristiques.

Mr BORDE précise que Mr LE MENER a rencontré une personne du Pays des Châteaux et qu'une réponse positive a été apportée sur une éventuelle subvention. Mr POUSSE demande si on peut également en demander une à Festillésime, Mme FARNIER lui répond que ce n'est pas la même chose. Mr BORDE dit qu'il faut toujours regarder pour avoir des subventions quels que soient les projets.

Mr LE MENER dit que le budget pour cette manifestation sera le suivant :

- Cachet des artistes : 1 000€
- Publicité : 200€
- Frais de SACEM : 100€
- Pot de l'amitié : 100€
- Total : 1 400€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux démarches pour obtenir une subvention pour cette manifestation.

- **2016/008- Fixation des tarifs d'entrée pour la manifestation Chantelune**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer les tarifs des places pour le spectacle de Chorales qui aura lieu le Samedi 15 Octobre prochain.

Mr LE MENER informe que la commission s'est réunie et a proposé la mise en place des tarifs suivants :

- Plein tarif : 8€
- Tarif réduit pour les demandeurs d'emplois, les personnes handicapées et les étudiants sur présentation d'un justificatif : 5€
- Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte payant : gratuit

Mr PARIS dit qu'il faudra au moins 120 adultes et une quarantaine d'enfants pour équilibrer. Mr BORDE dit qu'il faudra mettre en place une buvette pour agrémenter la soirée. Mr BORDE dit que l'on ne peut pas mettre le prix des places à plus de 10€ pour rester attractif, et que concernant la publicité il faudra s'adresser à Plus FM, au Petit Vendômois et au 30 jours blaisois. Mme RIGAULT demande combien de personnes la salle Pierre Cellai peut accueillir au maximum, Mr BORDE lui répond 700. Mme ANSERMINO lui demande si c'est debout, Mr BORDE lui répond que c'est assis. Mr BORDE dit que si l'on arrive à avoir 150 personnes ce sera bien et que l'on n'est pas là pour faire de l'argent mais pour animer la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les prix des entrées pour le spectacle de chorales Chantelune comme suit :

- Plein tarif : 8€
- Tarif réduit pour les demandeurs d'emplois, les personnes handicapées et les étudiants sur présentation d'un justificatif : 5€

- Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte payant : gratuit

Et autorise Mr le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour l'organisation de cette manifestation

- **2016/009- Demande de subventions**

Monsieur le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions suivantes en mairie :

- La Flamme Landaise
- CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Mme FARNIER prend la parole et informe que les demandes suivantes sont à rajouter :

- US SELOMMES
- Les Sapeurs Pompiers d'Herbault

Mme FARNIER dit que la demande de l'US SELOMMES a été vue en commission et qu'elle a été considérée comme non recevable. Mme RIGAULT dit qu'il faut faire une demande en bon et due forme. Mme ANSERMINO dit qu'il y a toujours eu des enfants de la commune dans cette association. Mme FARNIER dit que la demande n'est pas claire.

Concernant la FLAMME LANDAISE, Mme FARNIER informe qu'il y a 9 enfants de la Chapelle qui en font partie. Mr POUSSE dit que lors de l'Assemblée Générale, la commune a été remercié pour la subvention qu'elle a octroyée l'année dernière. Mme FARNIER dit que la commission propose de donner 12€/enfant ce qui fait un montant de 108€ et précise qu'après cette association devra comme les autres remplir le cerfa adapté. Mr PARIS dit qu'il est d'accord et Mme ANSERMINO également. Mr PARIS dit qu'il faut continuer à entretenir de bonne relation avec les associations. Mme ANSERMINO et Mr BORDE disent que cette association a de bon résultat.

Concernant la demande du CFA, Mme FARNIER précise que c'est pour les apprentis et que la dernière fois cela concernait le département de l'Indre et Loire. Mme FARNIER lit le courrier et informe que l'on a 4 apprentis qui sont de la commune et qu'il nous est demandé 60€/apprentis. Mme FARNIER précise que cette demande est faite tous les ans et que l'on ne donne pas habituellement, et que si on commence à donner à tous, on devra donner aux autres alors que ne l'a pas fait. Mme MARTY dit que la CFA est financé par l'Etat et les entreprises. Mr BORDE dit que l'on ne sait pas à quoi cet argent sert. Mr PARIS dit que 60€ par apprentis c'est trop. Mr BORDE dit que l'ensemble de la structure fonctionne avec des fonds de l'Etat et de l'Europe. Mr PARIS dit que si on donnait 12€/enfant il le prendrait quand même et précise qu'il serait d'avis de donner quelque chose. Mme ANSERMINO dit que les apprentis du bâtiment pourraient demander aussi. Mr PARIS dit que ces demandes doivent être mise au vote.

Concernant la demande des Sapeurs-Pompiers d'Herbault, Mme FARNIER lit le courrier de demande. Mr POUSSE dit que l'on donne, Mme FARNIER lui répond que ce n'est pas pareil que c'est au SDIS. Mr BORDE dit qu'il y a des associations de jeunes sapeurs-pompiers à Landes le Gaulois, Averdon, Champigny en Beauce et Herbault. Mme ANSERMINO dit que dans ce cas il faudrait donner à toutes les associations de ce type. Mme MARTY demande si les jeunes sont ceux qui sont entraînés, Mr BORDE lui répond oui. Mme MARTY demande si on a des jeunes de la commune qui participe, Mme FARNIER lui répond 1. Mme RIGAULT dit que ça touche une population restreinte et que tout le

monde n'a pas la vocation pour faire cela. Mr BORDE demande si on donne quelque chose, Mr PARIS dit que si on donne 12€ c'est un peu ridicule. Mr BORDE demande si on ne pourrait pas plutôt fournir une coupe lorsqu'ils organisent un cross, ce serait plus utile que de donner 12€. Mme FARNIER dit que l'on pourrait faire la même chose pour nos associations communales. Mme MARTY dit que l'on sera plus à quoi cela sert. Mr BORDE dit que l'achat d'une coupe n'est pas très cher, Mr PARIS dit que ça va coûter plus de 12€. Mr BORDE lui répond que non, Mme FARNIER dit que ça marquera plus que de donner une subvention. Mme RIGAULT dit qu'ils doivent avoir leur propre coupe, Mr BORDE lui répond que pas forcément.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de subventions à l'US SELOMMES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 108€ à LA FLAMME LANDAISE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 3 voix pour, 9 abstentions et 3 voix contre puis par 3 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions de ne pas donner de subventions au CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

- **2016/010- Mise en place d'un règlement intérieur cantine scolaire**

Monsieur le Maire informe qu'il devient nécessaire de mettre en place un règlement pour la cantine scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties.

Mr BORDE informe que cela aurait dû être fait depuis très longtemps mais que jusqu'à présent tout se passait bien. Mais les TAP sont les jeudis après-midi et les parents ne laissent pas leurs enfants à cette occasion et ils ne préviennent pas de l'absence à la cantine. Il informe que cela s'est accentué en janvier, que nous avons eu 67 absences non prévenues à 3.76€ par repas que nous payons car le cuisinier n'était pas informé cela fait 261.92€ que la commune va devoir payer à tort. Mr BORDE informe que cela continue pour février.

L'idée dans la mise en place de ce règlement est que toute absence non signalée 48 heures à l'avance sera comptabilisée auprès des gens qui n'ont pas prévenu. Mme ANSERMINO demande pour les enfants malade si cela a été pris en compte, Mme RIGAULT lui dit que ça a été pris en compte Mr PARIS demande si le temps des TAP sont obligatoires, Mr BORDE lui répond que non. Mr PARIS dit que l'on a dépensé de l'argent avec l'aménagement des locaux, Mr BORDE lui répond que oui. Mr BORDE informe que si le règlement est approuvé aujourd'hui on peut l'envoyer pendant les vacances et comme cela il sera opérationnel dès la rentrée de février. Mr PARIS dit que la commission ne s'est pas réunie, Mr BORDE lui répond qu'elle a été consultée par mail. Mr PARIS lui répond que pour lui c'est une erreur. Mme MARTY dit que la commune n'a pas à se justifier sur la mise en place et que de toute façon ce sera mal pris. Mr BORDE dit que dans d'autres écoles s'est déjà mis en place. Mr BORDE dit qu'il faut y aller. Mr PARIS dit qu'il n'est pas d'accord sur la forme que ça gêne que la commission n'est pas eu à le faire.

Monsieur le Maire présente le règlement pour la cantine scolaire et le soumet à l'approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement ci-joint et autorise Mr le Maire à procéder aux démarches nécessaires à son application et à sa communication auprès des parents.

- **2016/011- Mise en place d'un règlement intérieur garderie**

Monsieur le Maire informe qu'il devient nécessaire de mettre en place un règlement pour la cantine scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties.

Monsieur le Maire présente le règlement pour la cantine scolaire et le soumet à l'approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement ci-joint et autorise Mr le Maire à procéder aux démarches nécessaires à son application et à sa communication auprès des parents.

- **2016/012- Fermeture d'une classe sur le RPI**

Mr le Maire informe avoir reçu un courrier de l'inspection académique concernant une fermeture de classe sur le RPI et qui toucherait l'école maternelle de Landes le Gaulois. Il nous est demandé de donner notre avis à ce sujet.

Mr BORDE lit le courrier reçu en mairie, Mr PARIS demande quand a été fait le courrier car sur le journal cela n'a pas été précisé. Mr BORDE dit que le RPI c'est les 3 communes et que sur le journal ce n'était pas précisé. Mme RIGAULT dit que cela n'était pas précisé mais que ça doit être décidé. Mr BORDE précise que le courrier a été reçu par mail et que le SIVOS était déjà informé plus ou moins avant. Mr BORDE dit que l'on part du principe que le RPI c'est les 3 maires qui sont concernés et qu'il est souhaité une délibération commune identique aux trois communes. LE SIVOS n'a aucune légitimité ni compétence par rapport à ça, que ce sont les communes qui sont concernées. Landes le Gaulois a été chargé de faire une élaboration de la délibération qui a par la suite était validée par les deux autres communes.

La baisse du nombre d'enfants nés en 2013, fait que l'on n'a pas assez d'enfants pour garder une classe. Si une classe ferme elle ne sera ré-ouverte que provisoirement et qu'il faudrait au moins 30 enfants par classe. Il dit également qu'après ce problème va se décaler dans toutes les communes par la suite. Il faut faire attention aux projets en cours au niveau de l'éducation nationale pour regrouper les écoles dans les chefs-lieux de canton. Mr BORDE informe qu'il faudra leur démontrer que l'on aura des arrivées d'enfants. Il précise qu'il est prévu d'aller rencontrer avec les deux autres maires la DASEN à l'inspection académique le 18 Février prochain. Mr POUSSE demande si l'inspection s'est basé sur les chiffres de années passées, Mr BORDE lui répond que oui. Mr BORDE précise que l'on a des arguments qui tiennent la route à leur présenter.

Mr le Maire informe avoir reçu un courrier de l'inspection académique concernant une fermeture de classe sur le RPI et qui toucherait l'école maternelle de Landes le Gaulois. Il nous est demandé de donner notre avis à ce sujet.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été informé par la DASEN par un courrier en date du 1^{er} février 2016 du projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle de Landes-Le-Gaulois au sein du R.P.I de La Chapelle-Vendômoise - Landes le Gaulois – Villefrancoeur dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire 2016.

Ce courrier fait suite à une rencontre avec l'inspectrice du secteur. Cette décision est motivée par plusieurs baisses consécutives des effectifs.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DASEN et rapporte les conclusions de la réunion du R.P.I:

- Seul l'aspect comptable des deux dernières années est pris en compte alors que le nombre des naissances augmentent de près de 39% entre 2014 et 2015. De plus, le programme local de l'habitat donne comme objectif aux 3 communes la construction de 61 logements. Ces constructions visent les primo-accédant et donc des jeunes ménages ; nous pouvons donc légitimement en déduire que le nombre d'enfants va s'accroître dans les années à venir.
- Les 3 communes du RPI ont fait l'effort de s'investir dans la réforme des rythmes scolaires et dans l'amélioration des conditions d'apprentissage en proposant des temps d'accueil périscolaires gratuits encadrés par des animateurs professionnels et avec des activités diverses et variées. La suppression de cette classe aura des conséquences néfastes sur cette organisation. Nous avons également investi dans une école maternelle neuve, et dans du matériel moderne avec l'école numérique rurale.
- La fermeture d'une classe de maternelle entraînerait la suppression de postes dans un contexte économique et social déjà difficile.
- Enfin, l'élaboration d'une politique familiale dynamique a été mise en place avec :
 - * la création d'un centre de loisirs et l'installation d'aires de jeux et de sports à Landes-Le Gaulois
 - * la création d'une aire multisports à Villefrancoeur
 - * la construction d'un préau couvert et la mise en accessibilité des locaux à La Chapelle-Vendomoise servant aux Temps d'Activité Périscolaire.
 - * la mise en place des tarifs modérés sur la cantine, l'accueil périscolaire et l'accueil d'enfant de moins de trois ans au sein du R.P.I.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet de proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Landes-Le-Gaulois au sein du R.P.I de La Chapelle-Vendômoise - Landes le Gaulois – Villefrancoeur dans le cadre d l'élaboration de la carte scolaire 2016.

- 2016/013- Avis sur le projet de SCOT du Blaisois

Mr le Maire informe que par délibération n° 19/2015, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) a arrêté son projet de schéma de Cohérence Territorial et en a tiré le bilan de concertation le 22 Octobre dernier.

Monsieur le Maire informe que le dossier est à disposition au secrétariat de mairie depuis le 19 Novembre dernier. Le SCOT s'oriente autour de 4 axes clés :

- Faire de l'identité paysagère du Blaisois le socle du projet de territoire
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire par un développement économique équilibré s'appuyant sur un cœur d'agglomération conforté
- Promouvoir un développement polarisé et harmonieux garant du cadre de vie et du potentiel touristique du territoire
- Mettre les enjeux environnementaux au service d'un développement éco-responsable

Mr BORDE dit que la PLUi devra être en concordance avec le SCOT du Blaisois, il informe qu'un élu est venu regarder le dossier. Mr PARIS dit que c'est intéressant et que d'après lui notre commune pourrait être favorisée dans le futur et que dans les 15 années à venir on pourrait bénéficier d'une sortie autoroutière. Mr PARIS précise que c'est lourd à lire. Mr BORDE parle aussi des commerces. Mr PARIS dit que le SCOT c'est le territoire d'Agglopolys et celui du Grand Chambord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet du SCOT du Blaisois.

- **Divers**

- Mr BORDE informe que la commune a reçu la Marianne de bronze du civisme car on a eu un très bon pourcentage de votants aux élections de décembre dernier.
- Mr BORDE dit que le cirque est enfin parti du stade. Mme RIGAULT dit qu'elle a nettoyé le stade par la suite. Mr BORDE dit qu'il est envisagé de refaire une opération de nettoyage le 16 Avril prochain et dit que le lien vers l'adresse mail pour participer sera mis sur le site pour ceux qui sont intéressés. Mme RIGAULT dit qu'il faudra faire une réunion pour préparer cette action.
- Mr BORDE informe les membres présent que le panneau d'affichage lumineux à l'entrée du bourg a trop d'informations d'affichées et que l'on en voit plus rien. Il propose que les messages concernant les associations soient affichés en alternance avec ceux des artisans tous les mois afin d'assurer une meilleure lisibilité.
- Mr BORDE informe qu'une régie de recettes sera créée pour les festivités.
- Mr BORDE informe que la commission finance se réunira le 14 Mars prochain.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 22 Mars